

# EverHSE

Réglementaire Veille et conformité HSE-Energie / RSE  
Document Unique

Avril 2024 - SCOP BTP



# SOMMAIRE

01.

Tennaxia - EverHSE

02.

Veille et conformité Réglementaire HSE - Energie

08.

Veille réglementaire RSE

12.

Document Unique



# 01. Tennaxia - EverHSE



# Notre métier, nos solutions

---



Concevoir, développer et mettre en œuvre des solutions pour la performance durable des entreprises et des investisseurs.



# Notre métier, nos solutions



Stratégie & reporting RSE



Stratégie & reporting ESG



Evaluation des fournisseurs



Gaz à effet de serre



Veille & conformité réglementaire HSE



Veille RSE



Gestion des déchets



Risque HSE



Plan d'action

# Présentation générale



Parmi nos clients  
Tennaxia :

sanofi

GSK

Yoplait



BOSCH



Schneider  
Electric

EIFFAGE

BIC

VEOLIA



Tennaxia fondée en 2001  
100 Collaborateurs  
répartis à Laval, Lyon et Paris



**Solutions utilisées dans  
+ de 90 pays**



12 M€ de CA,  
2 M€/an investi en R&D



EverHSE créée en 2010  
10 collaborateurs  
établis à Laval, Lyon et Paris



**98% de renouvellement de  
licence**



+ 1 M€ de CA par an  
Plus de 500 clients dans tout  
l'hexagone

Parmi nos clients  
EverHSE :

DAMMANN  
FRÈRES  
Paris 1692

FRAIKIN  
YOU DRIVE. WE CARE.

KNAUF

ENERTRAG  
Une énergie d'avance

etex

APF  
Entreprises  
France Industrie

UNITED PETFOOD

breger  
la performance  
transformée

DEGRENE  
S.A.S.

FORSEE  
POWER

BOISSEAU

KA  
RELOUTOU

# Nos convictions et principes

---

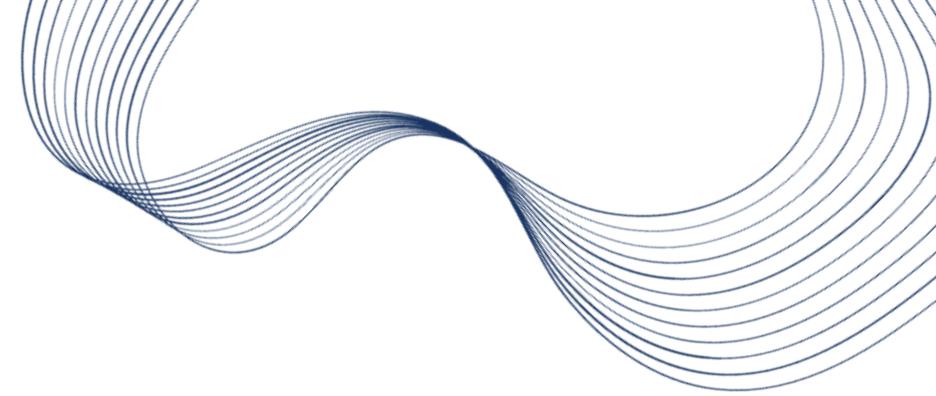
- Nous croyons à **l'association « conseil + logiciel en mode SaaS »**
- Nous développons des solutions logicielles **simples, innovantes** « focus » sur leur sujet et dont la **mise en œuvre est aisée**
- Nous voulons apporter **la juste réponse au vrai besoin** de nos clients
- Nous nous engageons dans la **durée**
- Nous partageons **un projet collectif** avec nos parties prenantes, au premier rang desquelles nos collaboratrices et collaborateurs, nos clients et nos partenaires. Toutes nos solutions sont le résultat de ce travail collectif.

# 02. Veille & Conformité Réglementaire HSE - Energie

Enjeux & process



# Vos enjeux : être en confiance



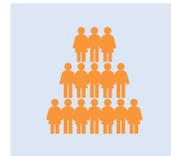
**PROTÉGER  
VOS  
SALARIÉS**



**PROTÉGER VOTRE  
ENVIRONNEMENT**



**PROTÉGER VOS  
INVESTISSEMENTS**



**RÉPONDRE  
AUX PARTIES  
PRENANTES**



**PILOTER  
VOTRE  
CONFORMITÉ**



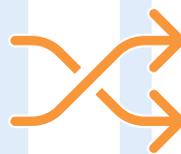
**SERVIR LA  
PERFORMANCE DE  
VOTRE ENTREPRISE**

# Vos enjeux : un contexte réglementaire complexe



## UNE AUGMENTATION CONSTANTE DU VOLUME DE TEXTE :

- **Doublement** des exigences du législateur en 7 ans
- Aujourd'hui **+ de 300 textes** applicables par site (soit + de 3000 exigences)
- **+ de 10%** des exigences changent chaque année
- Une **centaine** d'exigences à applicabilité différée par site :
- **Interdiction** d'utiliser certains fluides frigorigènes HFC à compter du 01/01/2020 (Règlement du 16/04/2014)
- **Nouvelles VLEP Indicatives** à compter du 01/07/2020 (arrêté du 27/09/2019)



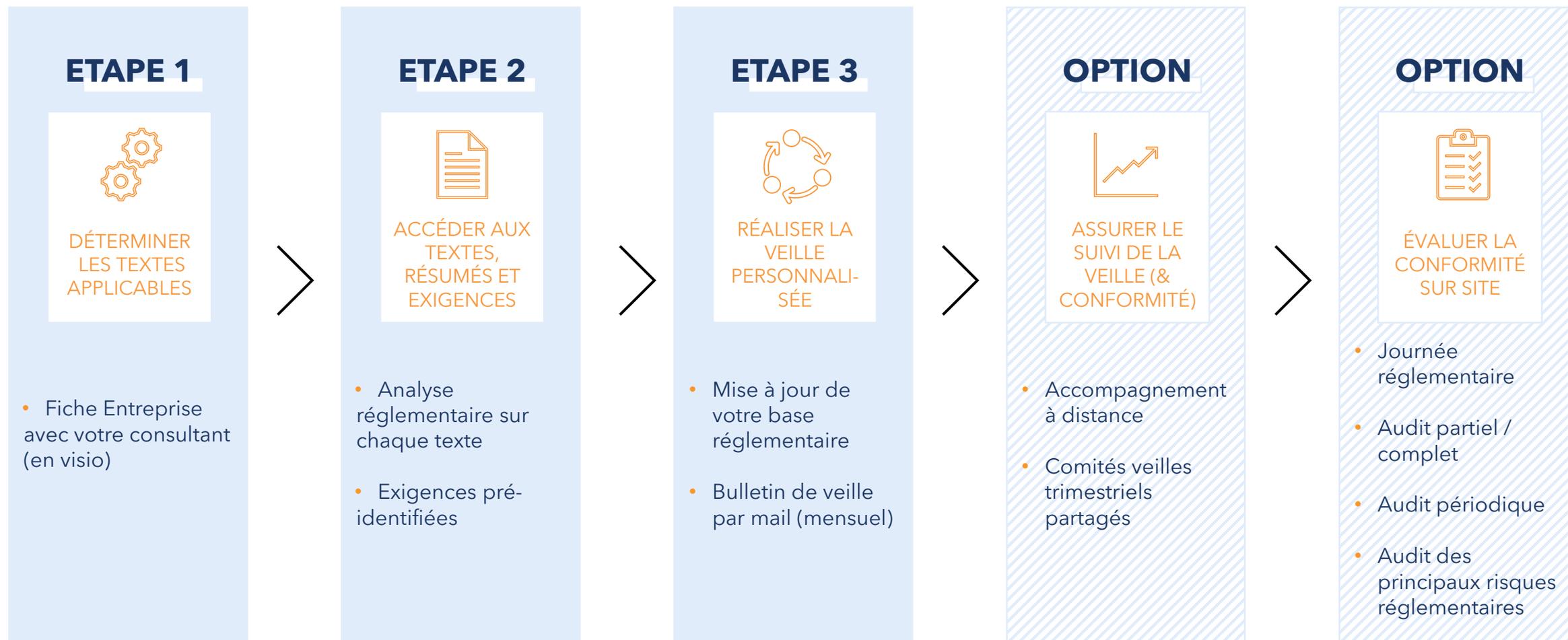
- Risque de **passer à côté d'une exigence** importante
- Risque d'appliquer une exigence **non applicable**
- Risque d'une grande **perte de temps & d'argent**

# 03. Veille & Conformité Réglementaire HSE - Energie

Votre projet



# Votre projet réglementaire : les étapes suivies



# EverHSE : processus réglementaire

Le process interne d'un mois de veille réglementaire Tennaxia/EverHSE



- Cycle de la veille : **mensuel**
- Une **équipe de Consultant HSE « Expert »** :  
Ingénieurs HSE / Juristes expérimentés
- Analyse de **+ de 45 sources de veille**

# EverHSE : à quoi sert notre prestation de veille ?

---

1.   
**Disposer**  
d'informations fiables

3.   
**Identifier** les priorités

5.   
**Piloter** la conformité

2.   
**Comprendre** facilement la  
réglementation

4.   
**Gagner** du temps

# 04. Veille & Conformité Réglementaire HSE - Energie

Accompagnement sur site sur mesure



# Différentes solutions afin de répondre au mieux à vos objectifs !

## JOURNÉE RÉGLEMENTAIRE

- ✓ Vous fournir la liste des principaux points noirs opérationnels (et les points forts)
- ✓ Vous rendre plus efficace pour la réalisation de l'évaluation de la conformité

## REVUE RÉGLEMENTAIRE ANNUELLE

- ✓ Vous maintenir une base réglementaire à jour
- ✓ Vous faciliter la gestion de l'actualité réglementaire
- ✓ Vous permettre de préparer l'audit de certification (renouvellement, suivi)

## AUDIT PERSONNALISÉ

- ✓ Vous permettre de bénéficier d'une évaluation détaillée
- ✓ Vous laissez le choix dans le type d'accompagnement en terme de thématiques, temps, et budget

## Exemples

- **Audit thématiques**  
(Journée(s) d'audit suivant des thématiques prédéfinis avec le consultant)
- **Audit périodique**  
(Audit complet réparti sur 3 ans)
- **Audit complet**  
(Audit détaillé avec passage en revue de tous les textes applicables)



Dans tous les cas, vous apporter de **l'expertise**, de la **fiabilité** et vous faire **gagner du temps** !

✓ **Modification annuelle possible**

# Concrètement, le contenu des différents types accompagnements

## JOURNÉE RÉGLEMENTAIRE

 Théorie/Pratique

**Matin :** visite opérationnelle de conformité réglementaire

**Après-midi :** « form'action » : évaluation de conformité d'une thématique avec vous, pour vous former

### Restitution :

Note de synthèse, avec les principales NC opérationnelles



## REVUE RÉGLEMENTAIRE ANNUELLE

 Evaluer les points d'actualité de votre réglementation

**Journée d'audit** avec le passage en revue des textes réglementaires nouveaux et modifiés de l'année N-1

### Restitution :

- Note de synthèse
- Intégration des résultats au logiciel



## AUDIT PERSONNALISÉ

 Personnaliser votre accompagnement

**Audit détaillé** de un ou plusieurs jours sur site avec **passage en revue de tous les textes** réglementaires applicables, suivant le périmètre défini

### Restitution :

- Note de synthèse
- Intégration des résultats au logiciel



## Exemples

- **Audit thématiques**  
(Journée(s) d'audit suivant des thématiques prédéfinis avec le consultant)
- **Audit périodique**  
(Audit complet réparti sur 3 ans)
- **Audit complet**  
(Audit détaillé avec passage en revue de tous les textes applicables)

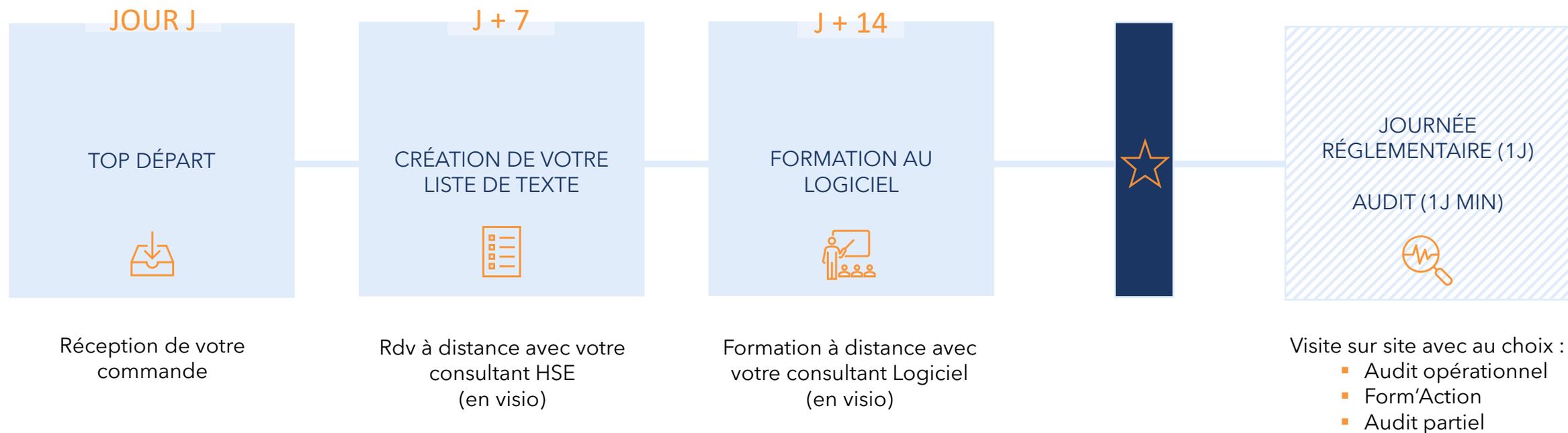


# 05. **Votre projet veille et conformité HSE-Energie**

Nos atouts et formules pour satisfaire vos objectifs



# Votre projet Réglementaire : le planning type de démarrage



# Votre solution réglementaire HSE & Energie : Les formules et leurs tarifs (HT)

	Standard	Entreprise	Premium
 <b>VEILLE PERSONNALISÉE HSEE &amp; LOGICIEL DE GESTION DE CONFORMITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mise à jour des textes &amp; Bulletin PDF envoyé par mail</li> <li>Résumé sur chaque texte   Exigences pré-identifiés</li> <li>Evaluation de la conformité / texte</li> <li>Moteur de recherche   Tableaux de bord</li> <li>Module Plan d'Action</li> <li>Inclut 1 utilisateur 'Edition'   5 utilisateurs 'Visualisation'</li> </ul>	✓	✓	✓
 <b>ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE ILLIMITÉ</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réponse à toutes vos questions par mail ET téléphone</li> <li>Comités veilles trimestriels partagés en visio</li> </ul>		✓	✓
 <b>JOURNÉE RÉGLEMENTAIRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Visite opérationnelle de conformité réglementaire</li> <li>« Form'action » : évaluation de conformité d'une thématique avec vous, pour vous former</li> </ul>			✓
<b>TARIF ANNUEL DE LA FORMULE (HT)</b>	1 690 €	2 590 €	À partir de 4 280 €
 <b>PACK « LANCEMENT DE PROJET » (Année 1 uniquement)</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Constitution de la liste des textes applicables (Rdv à distance)</li> <li>Formation à distance (Rdv à distance)</li> </ul>		690 €	

- (1) La licence annuelle inclut l'hébergement et le support technique (à hauteur de 10% de son prix)  
 (2) Le coût ne comprend pas les frais de déplacement calculés selon la localisation de l'entreprise.

➔ **Contrat d'un an, sans tacite reconduction**

# EverHSE : Multi-utilisateurs : Tarifs des utilisateurs « Edition » supplémentaires

Prix d'un utilisateur 'Edition' = 350 € HT (*formation incluse*)

Prix dégressif en fonction du nombre d'utilisateurs

Le 1<sup>er</sup> utilisateur étant inclus dans la licence annuelle, voici **le tarif des utilisateurs supplémentaires** :

Nombre d'utilisateurs supplémentaires	Remise	Prix annuel (HT)
1	/	350 €
2	10%	630 € [350*2*10%]
3	20%	840 € [350*3*20%]
4	25%	1 050 € [350*4*25%]
5	30%	1 225 € [350*5*30%]
A partir de 6	/	Nous consulter

# EverHSE : Multi-utilisateurs : Utilisateurs « Edition » **Plan d'Action** → Tarifs publics

Prix d'un utilisateur 'Edition' = 120 € HT (*formation incluse*)

Prix dégressif en fonction du nombre d'utilisateurs (*par palier*)

Le 1<sup>er</sup> utilisateur étant inclus dans la licence annuelle, voici **le tarif des utilisateurs supplémentaires** :

Nombre d'utilisateurs supplémentaires	Remise	Prix annuel (HT)
1 à 5	/	120 € / utilisateur
6 à 10	20%	96 € / utilisateur
11 à 20	40%	72 € / utilisateur
A partir de 21	50%	60 € / utilisateur

Note : Le profil 'Visualisation' n'existe pas sur le module « Plan d'action »

# 06. Veille & Conformité Réglementaire HSE - Energie

Votre solution simple et efficace



# Fiche entreprise : adéquation entre votre entreprise et votre liste de textes applicable



## MISE EN OEUVRE

La fiche entreprise complétée et mise à jour **avec votre consultant** permet d'établir la **liste personnalisée des textes applicables à votre entreprise**. Ce recueil d'information prendra en compte toutes vos activités, vos installations et votre organisation ainsi que votre situation précise ICPE, dans le cadre des thématiques HSE-Energie choisies.

The screenshot shows the 'Paramétrage' (Configuration) section of the EverHSE web application. The header includes the EverHSE logo, the title 'Réglementation - TXA-EverHSE - TXA-EverHSE', and the user name 'Laëtitia ROUGERIE'. The main content area is titled 'Fiche Entreprise : Création et mise à jour de votre base réglementaire'. It contains instructions on how to use the screen, contact the interface, and rules for page functionality. Below this, there is a section for selecting activities, with a list of checkboxes for various activities. The 'Activité administrative / Bureaux' checkbox is checked, and the 'Flotte de véhicules légers' checkbox is also checked. Other activities listed include 'Activité agricole', 'Travail dans les arbres', 'Activité agricole animale', 'Sylviculture', 'Pisciculture', 'Elevage de chiens', 'Zoo - parc animalier', 'Activité extractive', 'Cimenterie', 'Logistique / Transport', 'Infrastructure de transport', 'Plasturgie', 'Traitements de surfaces', and 'Applcation de peinture/vernis'.

# Liste de textes « actionnables »



## PHASE RÉCURRENTÉ

Votre liste de textes réglementaires vous permet une **vue instantanée et actualisée de l'applicabilité et de la conformité** des textes.

Le **système de recherche et de filtre** vous facilite le quotidien, dans vos recherches d'informations réglementaires et dans votre travail d'évaluation de la conformité.

The screenshot displays a web application interface for managing regulatory texts. The top navigation bar includes tabs for 'Pilotage', 'Textes', 'Plans d'action', 'Bulletins', 'Paramétrage', and 'Nouveautés'. Below the navigation, there are buttons for 'Exporter' and 'Évaluation en masse'. A search bar is present with the placeholder text 'Que cherchez-vous ?'. The main content area shows a list of regulatory texts with various filters and status indicators.

Conformité consolidée	Domaine	Thématique	Etiquette	Bulletin
<input type="checkbox"/> À évaluer <input type="checkbox"/> Jamais évalué <input type="checkbox"/> En cours	Choisir	Choisir	Choisir	Choisir
<input type="checkbox"/> Évalué <input type="checkbox"/> Conforme <input type="checkbox"/> Non conforme				

Textes abrogés inclus

Plus de critères

Effacer tous vos critères

TEXTES : 268 résultats

- TXA10512** Code de l'environnement Articles L. 181-1 à L. 181-31 : Autorisation environnementale (Livre Ier, Titre VIII, Chapitre unique)  
Date : 28/01/2017  
Dernière modification : 09/10/2019
- TXA10519** Code de l'environnement Articles R. 181-1 à R. 181-56 : Autorisation environnementale (Livre Ier, Titre VIII, Chapitre unique)  
Date : 28/01/2017  
Dernière modification : 09/10/2019
- TXA3220** Arrêté du 30 juin 2004 établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 232-5-5 du Code de l'environnement  
Date : 30/06/2004  
Dernière modification : 27/09/2019
- TXA7403** Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges  
Date : 16/12/2008  
Dernière modification : 10/09/2019
- TXA9109** Code de l'environnement Articles R. 581-1 à R. 581-88 : Publicité, enseignes et préenseignes (Livre V, Titre VIII, Chapitre Ier)  
Date : 12/10/2007  
Dernière modification : 30/08/2019
- TXA5944** Code de la Construction et de l'Habitation Articles R. 134-1 à R. 134-5-7 : Diagnostic de performance énergétique (Livre Ier, Titre III, Chapitre Ier)  
Date : 21/08/2019  
Dernière modification : 21/08/2019
- TXA5946** Code de la construction et de l'habitation Articles R. 111-20 à R. 111-21-1 : Caractéristiques thermiques et performances énergétiques (no)  
Date : 29/11/2000  
Dernière modification : 21/08/2019

- Vous pouvez **exporter facilement toutes vos informations sous Excel et/ou PDF** et fabriquer vos propres formats d'export.
- Des fonctions permettant de **travailler rapidement et efficacement**.
- Des synthèses accessibles pour vous **faciliter la mise en application de la réglementation**

# Votre veille réglementaire mensuelle



## PHASE RÉCURRENTÉ

Votre **référentiel réglementaire** est **actualisé tous les mois** par les consultants Tennaxia/EverHSE. Vous recevez  **votre bulletin de veille tous les 15 du mois** par e-mail.



L'accompagnement à distance illimité consiste à **poser toutes vos questions au consultant par e-mail ou par téléphone** et, potentiellement, de réaliser un point trimestriel partagés (via Teams) reprenant les 3 derniers bulletins de veille reçus.

**BULLETIN DE VEILLE**

NANTET LOCABENNES - NANTET LOCABENNES  
OCTOBRE 2020

**1. ENVIRONNEMENT** : Déchets : textes généraux et divers

**TXA6459** Code de l'environnement Articles D. 541-1 à R. 541-12-18 : Dispositions générales relatives à la prévention et à la gestion des déchets (Livre V, Titre IV, Chapitre Ier, Section 1)

• Note de version

Objet de la modification du 12 octobre 2020 : évolution de la gouvernance des filières à responsabilité élargie des producteurs (REP)

Le décret n°2020-1249 du 12 octobre 2020 vient préciser la composition et le fonctionnement de la commission inter-filières de responsabilité élargie des producteurs afin d'optimiser son fonctionnement et prendre en compte les évolutions apportées par la Loi anti-gaspillage pour une économie circulaire. Cette commission remplace les commissions transversales et spécifiques des filières à responsabilité élargie des producteurs.

Cette nouvelle commission unique des filières REP est consultée pour avis sur :

- les projets d'arrêtés portant cahiers des charges impartis aux éco-organismes ou systèmes individuels de chaque filière ;
- les demandes d'agrément des éco-organismes et des systèmes individuels ;
- les projets d'arrêtés relatifs aux modulations des contributions financières versées par les producteurs ;
- les orientations des actions de communication inter-filières mises en oeuvre par le ministre chargé de l'environnement et le bilan de ces actions.

Conditions d'application de la modification du 12 octobre 2020 : Entrée en vigueur le 15 octobre 2020

Jusqu'à l'entrée en vigueur de l'arrêté du ministre chargé de l'environnement nommant les membres de la commission et leurs suppléants, la commission en place avant le 12 octobre 2020 peut émettre des avis suivant les procédures et modalités en place avant cette date.

Date de dernière modification : 12 octobre 2020

6

Bulletin de veille de octobre 2020  
Strictelement confidentiel - À l'attention de NANTET LOCABENNES - NANTET LOCABENNES

**SOMMAIRE**

<b>SYNTHÈSE</b>	<b>4</b>
<b>TEXTES PRIORITAIRES</b>	<b>5</b>
<b>1. ENVIRONNEMENT</b>	<b>6</b>
Déchets : textes généraux et divers : TXA6459 Code de l'environnement Articles D. 541-1 à R. 541-12-18 : Dispositions générales relatives à la prévention et à la gestion des déchets (Livre V, Titre IV, Chapitre Ier, Section 1)	6
Eau : assainissement d'eau : TXA8876 Arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif, à l'exception des installations d'assainissement non collectif relevant d'une charge fiscale de pollution égale ou inférieure au 1/2 à 1/2 kg par habitant	7
Installations classées (ICPE) : principes généraux : TXA386 Arrêté du 22 juin 1998 relatif aux réservoirs enterrés de liquides inflammables ou combustibles et de leurs équipements annexes	11
Installateurs qualifiés (IQIP) : principes généraux : TXA888 Arrêté du 6 décembre 1999 relatif à la liste comme les émissions de composés organiques volatils résultant du stockage de l'essence et de sa distribution des terminaux aux stations-service	12
Installations classées (ICPE) à déclaration : TXA8394 Arrêté du 15 avril 2006 relatif aux prescriptions générales applicables aux stations-service soumises à déclaration sous la rubrique n° 1405 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement	13
Principes généraux Environnement : TXA0368 Décret n° 2017-1873 du 8 décembre 2017 portant diverses mesures réglementaires de transposition de la directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2008 sur le déchet d'une infrastructure pour carburants alternatifs	15
Déchets : DD (Déchets Dangereux) : TXA1555 Arrêté du 18 décembre 2018 relatif à la restriction d'utilisation et de mise sur le marché de certains bio-traités	16
Risques chimiques : principes généraux : TXA1111 Décret n°8448 du 26 avril 1988 relatif à la protection des travailleurs exposés aux gaz destinés aux opérations de fumigation	17
<b>2. PRODUITS CHIMIQUES</b>	<b>16</b>
Déchets : DD (Déchets Dangereux) : TXA1555 Arrêté du 18 décembre 2018 relatif à la restriction d'utilisation et de mise sur le marché de certains bio-traités	16
Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA824 Arrêté du 29 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante	21
Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA824 Arrêté du 6 décembre 1998 portant application de l'article 18 du décret n°86-60 du 7 février 1986 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante (première partie, module de l'inspection d'urgence à remplir par l'entreprise et le médecin du travail)	23
Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA868 Arrêté du 7 novembre 2013 relatif aux sites à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante	25
<b>3. SECURITE</b>	<b>20</b>
Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA879 Arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'exposition, aux conditions de contrôle de l'exposition et à la tenue d'un dossier professionnel de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante	21
Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA824 Arrêté du 29 février 2012 définissant les modalités de la formation des travailleurs à la prévention des risques liés à l'amiante	23
Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA824 Arrêté du 6 décembre 1998 portant application de l'article 18 du décret n°86-60 du 7 février 1986 relatif à la protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation des poussières d'amiante (première partie, module de l'inspection d'urgence à remplir par l'entreprise et le médecin du travail)	25
Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA868 Arrêté du 7 novembre 2013 relatif aux sites à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante	25

2

Bulletin de veille de octobre 2020  
Strictelement confidentiel - À l'attention de NANTET LOCABENNES - NANTET LOCABENNES

<input type="checkbox"/>	Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA9355	Arrêté du 10 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage	
<input type="checkbox"/>	Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA9356	Arrêté du 10 décembre 2012 relatif aux critères d'évaluation de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste B contenant de l'amiante et du risque de dégradation lié à l'amiante ainsi que le contenu du rapport de repérage	
<input type="checkbox"/>	Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA9357	Arrêté du 21 décembre 2012 relatif aux recommandations générales de sécurité et au contenu de la fiche récapitulative du « dossier technique amiante »	
<input type="checkbox"/>	Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA9544	Arrêté du 16 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage	
<input type="checkbox"/>	Amiante (bâtiements avant 1997) : TXA320	Code de la santé publique Articles R. 1324-4 à R. 1324-29 : Prévention des risques liés à l'amiante dans les immeubles bâtis (Première partie, Livre III, Titre III, Chapitre IV, Section 3)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Compte Professionnel de Prévention (Féribilité) : TXA10484	Liste des référentiels professionnels de branche homologués dans le cadre de la mise en oeuvre du compte professionnel de prévention (CQP/capabilités/accés)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Principes généraux Santé-Sécurité : TXA12863	Liste des textes portant diverses mesures relatives à la lutte contre la propagation du virus covid-19	
<input checked="" type="checkbox"/>	<b>4. INSPECTION</b>		
<input checked="" type="checkbox"/>	Évaluation Dossiers Professionnels : TXA9759	Décision BSEIF n°14-08 du 3 juillet 2014 relative à la reconnaissance d'un cahier technique professionnel pour le suivi en service des systèmes frigorifiques sous pression	

36

Bulletin de veille de octobre 2020  
Strictelement confidentiel - À l'attention de NANTET LOCABENNES - NANTET LOCABENNES

# Analyse des textes réglementaires permettant l'action

Des résumés et des notes de version pour **vous faciliter la compréhension et l'interprétation des textes**, ainsi que de leurs évolutions. Vous pouvez tout exporter au format PDF. Vous avez accès à l'historique des textes.

← Liste des textes **TXA5924 : Code de l'environnement Articles R.224-16 à R. 224-59 : Biens mobiliers autres que les véhicules automobiles (...)**

### Applicabilité du texte

Applicable

### Commentaires et informations

#### Informations

Dernière modification : 03/08/2018  
Etiquettes : [Energie](#)  
Nature : Article réglementaire  
Type de texte : légal  
Référence : CE Art. R.224-16 à R. 224-59

### Résumé

**Objet : Performance énergétique et rejets atmosphériques liés aux chaudières, appareils de réfrigération domestique, produits de retouche automobile et systèmes de chauffage**

Cette section du Code de l'environnement définit plusieurs mesures visant à prévenir la pollution atmosphérique provenant de divers équipements consommateurs d'énergie.

Les principales dispositions concernent l'entretien et les contrôles à effectuer sur les chaudières et les systèmes de climatisation et pompes à chaleur.

#### I) Dispositions relatives aux chaudières

Le tableau suivant récapitule les différentes opérations de vérification à réaliser selon le niveau de puissance nominale utile des chaudières (= *puissance thermique maximale fixée et garantie par le fabricant*). **Remarque :** Lorsque plusieurs chaudières sont mises en réseau dans un même local, l'ensemble est considéré comme une seule chaudière dont la puissance nominale utile est égale à la somme des puissances nominales utiles des chaudières du réseau et dont la date d'installation est celle de la chaudière la plus ancienne.

OPERATIONS DE CONTROLE	PUISSANCE NOMINALE		
	> ou = à 4kW	> à 400kW	> à 1MW
	< ou = à 400kW	< ou = à 1MW	< à 20MW

Applicabilité du texte

Commentaires et informations

Résumé

Conditions d'application

Note de version & historique

Début du texte

Évaluation globale

↑ Choisir ↓

### 1. ENVIRONNEMENT

Air : principes généraux et divers

Code de l'environnement Articles R.224-16 à R. 224-59 : Biens mobiliers autres que les véhicules automobiles (air et atmosphère) (Livre II, Titre II, Chapitre IV, Section 2)

**Texte applicable**  
[TXA5924](#)

**Dispositions particulières pour les chaudières :**  
Pour les chaudières en service dont la puissance nominale est comprise entre 400 kW et 1 MW, le premier contrôle périodique doit être réalisé avant le 11 juin 2011.  
Pour les chaudières en service dont la puissance nominale est égale ou supérieure à 1 MW, le prochain contrôle périodique peut encore être réalisé dans les 3 ans suivant le dernier contrôle. Il faudra ensuite passer à la nouvelle fréquence de contrôle des 2 ans.  
En ce qui concerne le contrôle des émissions polluantes, le premier contrôle des chaudières en service dont la puissance est comprise entre 400 kW et 1,9 MW devra être réalisé avant le 11 juin 2012.  
Enfin, la nouvelle obligation d'entretien annuel pour les chaudières dont la puissance est comprise entre 4 et 400 kW est réputée satisfaite au titre de l'année 2009 pour les chaudières ayant déjà fait l'objet de l'entretien prévu par le règlement sanitaire départemental entre le 1er janvier et le 12 juin 2009.

**Dispositions particulières pour les systèmes de climatisation et pompes à chaleur :**  
La première inspection des systèmes de climatisation existants et des pompes à chaleur réversibles existants doit avoir lieu avant :  
- le 1er avril 2012 pour les systèmes d'une puissance frigorifique nominale utile supérieure à 100 kilowatts,  
- le 1er avril 2013 pour les systèmes d'une puissance frigorifique nominale utile supérieure à 12 kilowatts.

#### Note de version

**Objet de la modification du 3 août 2018 : Adaptation du champ d'application des contrôles des rejets atmosphériques des chaudières aux fins de transposition de la Directive 2015/2193 (Directive "MCP")**

Le décret n° 2018-704 du 3 août 2018 transpose la directive MCP. Ainsi, suite à l'abaissement du seuil de classement à déclaration pour la sous-rubrique 2910-A de 2 à 1 MW, le décret adapte le champ d'application des contrôles des rejets atmosphériques des chaudières prévus par le code de l'environnement.

Sont désormais soumis aux contrôles des rejets atmosphériques :

- les chaudières de puissance thermique nominale supérieure à 400 kW et inférieure à 1 MW
- les chaudières de puissance thermique nominale supérieure ou égale à 1 MW et inférieure à 2 MW lorsque leurs émissions ne sont pas périodiquement contrôlées au titre de la réglementation ICPE

**Conditions d'application de la modification du 3 août 2018 : Entrée en vigueur le 6 août 2018**

#### Résumé général du texte

**Objet : Performance énergétique et rejets atmosphériques liés aux chaudières, appareils de réfrigération domestique, produits de retouche automobile et systèmes de climatisation et pompes à chaleur**

Cette section du Code de l'environnement définit plusieurs mesures visant à prévenir la pollution atmosphérique provenant de divers équipements consommateurs d'énergie.

# Gestion de la conformité et plan d'action en quelques clics

La **gestion de la conformité est rapide et facile** grâce au résumé et aux exigences pré-identifiées ; avec toutes les informations sur le même écran.

Les plans d'actions vous permettent de gérer votre mise en conformité dans le temps.

The screenshot displays a software interface for managing compliance. The top part shows the content of a regulation article (Article R. 224-16) with a sidebar for evaluation. The bottom part shows a table of action plans with columns for status, responsible person, start/end dates, and progress.

**Contenu du texte**

Code de l'environnement Articles R.224-16 à R. 224-59 : Biens mobiliers autres que les véhicules automobiles (air et atmosphère) (Livre II, Titre II, Chapitre IV, Section 2)

Sous-section 1 : INSTALLATIONS FIXES D'INCINERATION, DE COMBUSTION OU DE CHAUFFAGE

Article R. 224-16

Sans préjudice de l'application des mesures prévues par le titre Ier du livre V du présent code, des dispositions des chapitres Ier et II du présent titre et des dispositions du code de la construction et de l'habitation, la présente sous-section s'applique aux installations fixes d'incinération, de combustion ou de chauffage équipant tous locaux publics ou privés, quelle que soit leur affectation.

Article R. 224-17

Des arrêtés pris conjointement par le ministre chargé de l'environnement, le ministre chargé de l'énergie, le ministre chargé de l'industrie et le ministre chargé de la santé publique peuvent fixer les spécifications techniques auxquelles devront répondre, pour pouvoir être fabriqués, importés ou mis en vente sur le marché français, tout ou partie des matériels d'incinération, de combustion ou de chauffage.

Ces arrêtés précisent, le cas échéant, les procédures d'homologation et de contrôle de conformité aux normes en vigueur auxquelles ces matériels peuvent être soumis. Ils fixent, pour chaque type de matériels, les délais à l'expiration desquels la réglementation devient applicable, ces délais ne pouvant être supérieurs à deux ans.

Article R. 224-18

Des arrêtés pris conjointement par le ministre chargé de l'environnement, le ministre chargé de la construction, le ministre chargé de l'énergie, le ministre chargé de l'industrie, le ministre chargé de la santé publique et, le cas échéant, le ministre de l'intérieur ou le ministre chargé de l'agriculture peuvent déterminer les conditions de réalisation et d'exploitation des équipements d'incinération, de combustion ou de chauffage.

Ces arrêtés peuvent notamment définir des spécifications techniques pour les chaufferies, imposer la mise en place d'appareils de réglage des feux et de contrôle, limiter la teneur en polluants des gaz rejetés à l'atmosphère, fixer les conditions de rejet à l'atmosphère des produits de la combustion, rendre obligatoires des consignes d'exploitation et la tenue d'un livret de chaufferie.

Article R. 224-19

Les agents de contrôle mentionnés à l'article L. 226-2 ont accès aux appareils de mise en oeuvre de l'énergie aux fins d'incinération, de combustion ou de chauffage et prélèvements ou les mesures nécessaires. Ils ont également accès aux stocks de combustibles dont ils peuvent prélever les échantillons aux fins d'identification.

Des justifications sur la nature des combustibles peuvent être exigées des utilisateurs. A cet effet, les distributeurs et vendeurs sont tenus de libeller leurs bordereaux de référant notamment aux définitions réglementaires.

Sous-section 2 : RENDEMENTS, EQUIPEMENT ET CONTROLE DES CHAUDIERES

Enoncé	Etat	Responsable	Date de début	Date de fin	Avancement
Mise en conformité ATEX	Satisf	Michel PORIER (V)	01/07/2014	26/09/2014	100%
CHSCT	En retard	Sophie MEUNIER (V)	03/07/2017	22/12/2017	16%
Mise en conformité des vérifications des accessoires de levage	En retard	Mathieu VLAULT (V)	09/11/2016	31/03/2017	76%
Mise en conformité de l'ascenseur	En retard	Jean Duivrier	01/09/2016	28/12/2016	40%
Mise en conformité des entreprises extérieures & transporteurs	En retard	Jean Duivrier	03/07/2017	27/04/2018	19%
Mise en conformité de la chaufferie	En retard	Michel PORIER (V)	04/07/2017	29/12/2017	36%
Réduire l'exposition au bruit des opérateurs	En retard	Jean Duivrier	03/07/2017	27/04/2018	16%

# Pilotage de votre veille et votre conformité



Les indicateurs vous permettent de piloter votre activité et votre conformité : « **vous savez ce que vous avez à faire** ».

Ils sont cliquables pour **aller directement à l'information** et sont exportables pour une exploitation optimale.

## ACTUALITÉS

Textes applicables au dernier bulletin - 15/11/2019

0

MODIFIÉS

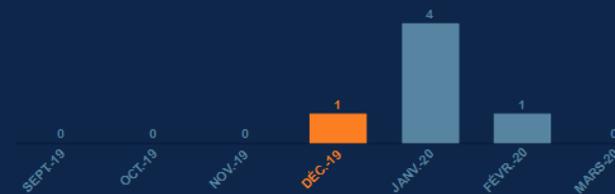
4

NOUVEAUX

0

ABROGÉS

Prochaines évaluations



Aucun texte avec une date de prochaine évaluation plus ancienne

## TEXTES

Nombre de textes

Total : 268

250  
APPLICABLES

+

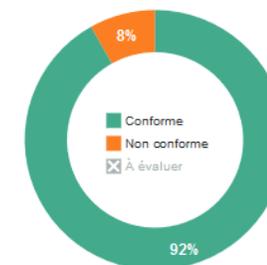
18  
POUR INFORMATION

Taux d'avancement\*



68 %  
DES TEXTES ÉVALUÉS

Taux de conformité\*



\* Les textes abrogés, non applicables et pour information sont exclus

# 07. Veille & Conformité Réglementaire HSE - Energie

Informations complémentaires



# Textes couverts & exclusions

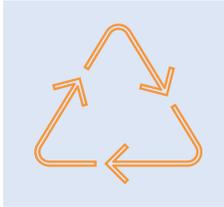
## ✓ TEXTES COUVERTS :

- Droit français :
  - Loi
  - Décret
  - Arrêté
  - Ordonnance
  - Codes de l'environnement
  - Code de l'énergie
  - Code du travail
  - Arrêté type
  - Code de la sécurité intérieure
  - Autres sections de codes (extraits du code de la sécurité sociale, du code de la construction et de l'habitation, du code de la santé publique, du code des douanes)
- Droit communautaire (union européenne)
  - Règlement
  - Décision

## ✗ TEXTES EXCLUS :

- Les normes, les labels et la réglementation inhérentes aux produits
- Les recommandations CARSAT et les arrêtés d'agrément d'organismes
- Les prescriptions relatives aux IGH
- La fiscalité
- Les exigences relatives aux transports en communs
- Les installations nucléaires et de défense
- Les arrêtés et décrets de classement des espèces naturelles et des zonages Natura 2000, parcs naturels et autres
- Les textes relatifs à la métrologie (hors métrologie liée à l'énergie de type compteur, inclus dans la prestation)
- Les arrêts de jurisprudence, les réglementations locales (POS, SDAGE.....)
- Directive

# Périmètre des prestations de veille HSE-E



## ENVIRONNEMENT, INSTALLATIONS CLASSÉES

Réglementation ICPE : Généralités  
Bruits & vibrations  
Déchets  
Eaux  
Sols  
Air  
Textes généraux  
Risques majeurs  
Protection de la nature et divers  
Transport de marchandises dangereuses



## SANTÉ, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL

Risques chimiques / Substances particulières  
Ambiance de travail (dont aménagement et entretien des locaux, niveaux sonores, atmosphère, espaces confinés, éclairage)  
Contrôle technique (levage, installations électriques)  
Entreprises extérieures  
Equipements de protection individuelle  
Equipements de travail, machines, outils  
Incendies/ATEX  
Manutention manuelle de charges  
Installations électriques  
Dispositions particulières à certains travailleurs  
Poste de travail (sauf certaines dispositions d'ordre ergonomique)  
Equipements sous pression  
Produits explosifs  
Circulation piétons et véhicules  
Cuves, bassins, réservoirs et transports de fluides  
Organisation de la sécurité  
Prévention des accidents, service de santé au travail, maladies professionnelles et surveillance médicale spéciale



## ENERGIE

Approvisionnement/raccordement  
RT des bâtiments  
Equipements énergétiques  
Mécanismes économiques  
Dispositions générales  
Energies renouvelables/cogénération

# Assurer la mise en œuvre de votre stratégie en toute sécurité et toute confidentialité

**HÉBERGEMENT**  
100% EUROPÉEN



**CONTRÔLE** PAR TENNAXIA  
pour un process maîtrisé de bout en bout



**GARANTIE**  
robustesse, sécurité, plans de  
continuité et reprise d'activité



**CERTIFICATION** ISO 27001  
Datacenter et infogérance



**RESPECT** DES DERNIÈRES  
PRESCRIPTIONS **LÉGALES** RGPD



APPUI SUR LES **MEILLEURES**  
**PRATIQUES D'INFRASTRUCTURE**

telle que

- Infrastructure As Code
- Traçabilité des changements
- Versionning permettant le retour en arrière
- Relecture des changements pour une meilleure qualité

# EverHSE : Votre PARTENAIRE Réglementaire

UN OUTIL CONÇU POUR **SIMPLIFIER** LE QUOTIDIEN DES UTILISATEURS



**ERGONOMIE**

- Un écran épuré qui concentre toutes les fonctionnalités
- Prise en main simple et rapide



**MOTEUR DE RECHERCHE**

- Un moteur de recherche innovant et pratique
- Des résultats classés par pertinence



**EFFICACITÉ**

- Evaluation de la conformité en « un clic »
- Gestion « en masse » des évaluations de conformité



**TABLEAUX DE BORD**

- Des tableaux de bord qui facilitent l'action et la prise de décision



**MOBILITÉ**

- Un logiciel adapté à la mobilité

# EverHSE : Votre PARTENAIRE Réglementaire

## NOS **ATOUTS** POUR VOUS RENDRE LA VIE PLUS **FACILE**



### PROCESS RIGoureux

- Veille vérifiée et validée
- Equipe d'experts HSE (Ingénieurs / Juristes)
- Développement interne de nos logiciels selon des méthodes « agiles »



### INFORMATIONS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

- Résumés en « français courant »
- Synthèses opérationnelles (notices, schémas, ...)
- Des exports pour sécuriser vos audits : 14001 - 18001 - 45001 - 50001 - MASE - ...



### PARTAGE DE COMPÉTENCES

- Implication de nos clients aux choix de développement de nos logiciels
- Accompagnement à distance par votre consultant tous les trimestres
- Audits sur site
- e-Formations : web-formation tous les trimestres
- Club clients EverHSE

# 08. Veille réglementaire RSE

Le contexte & vos enjeux



# Le contexte réglementaire

- L'Europe s'est donné une ambition forte : être le premier continent neutre en carbone.
- Pour y parvenir, elle a décidé de réorienter les flux de capitaux vers les entreprises dont le modèle économique est durable.
- Elle a donc rédigé un corpus de textes pour les entreprises et les investisseurs (SFDR, CSRD, ESRS, ...), qui s'ajoute à des lois existantes nationales et européennes qui entrent dans le périmètre global de la RSE (AGEC, Sapin II...)

**Au global, ce sont (à date) plus de 200 textes qui touchent votre entreprise directement ou indirectement.**



# La RSE impacte **l'ensemble** de l'écosystème de votre entreprise



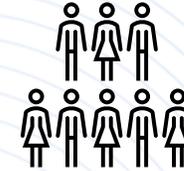
## Vos investisseurs / vos banquiers

Réponse à des questionnaires  
Accès à des financements indexés  
Attrait auprès de nouveaux investisseurs...



## Vos clients

Image de l'entreprise  
Accès à des appels d'offres...



## Vos collaborateurs

Attrait et rétention des talents



## Votre organisation interne

Allocation de ressources dédiées  
Adaptation aux réglementations



## Votre entreprise



## Vos fournisseurs / votre supply chain

Achats responsables  
Devoir de vigilance...



## Votre business model

Démonstration de son adaptation au changement  
Résilience

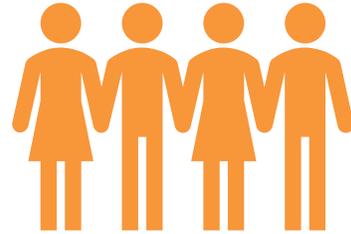
# La qualité et l'analyse de l'information : un défi majeur

- **Vous devez disposer de données pertinentes et qualitatives** sur un grand nombre de thématiques de votre entreprise :



**R** Gouvernance & Ethique

Rôle et constitution des instances décisionnaires, partage de la valeur, fonctionnement avec les parties prenantes...



**S** Social, Santé, Sécurité

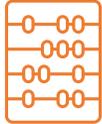
Turnover, Formation, Diversité, Qualité de vie au travail, Accidentologie, Gestion des risques, ...



**E** Environnement, Energie, Empreinte carbone, Biodiversité

Déchets, Bilan Carbone®, eau, pollution, biodiversité, économie circulaire, consommation d'énergie, Emissions de gaz à effet de serre scopes 1, 2 et 3, Trajectoire de réduction...

# Vos enjeux dans ce contexte



**Recenser, comprendre et visualiser** l'ensemble des textes qui impactent votre entreprise directement ou indirectement



**Anticiper et prioriser** les investissements, budgets et ressources qui en découlent



Favoriser **l'intégration de la RSE** dans la vision stratégique globale de votre entreprise

# 09. Veille réglementaire RSE

Approche & mise en œuvre



# Domaines et thématiques (liste non exhaustive)



## ENVIRONNEMENT

Biodiversité - Emission de GES - Transport & mobilité - Economie circulaire - Déchets

- Code de l'environnement
- Grenelle II
- LTCV 2015
- Loi pour la reconquête de la biodiversité 2016
- Green Deal Européen
- Stratégie Nationale Bas Carbone
- Loi DOM 2019
- Loi Energie et Climat 2019
- Loi AGECE 2020
- RE2020
- TCFD
- TNFD
- Loi Climat et résilience 2021
- Plan eau du Gouvernement français
- Loi REEN
- Loi d'accélération à la production d'énergie renouvelables 2023
- Projet de loi Industrie verte
- ...



## GOVERNANCE

Principes Généraux RSE - Éthique des affaires - Achats responsables - Rapport extra-financier - Droits humains

- Pacte Mondial des NU 2000
- Principes directeurs de l'OCDE 1976
- NFRD 2014
- ODD 2015
- DPEF
- Loi SAPIN II 2016
- RGPD 2016
- Devoir de vigilance 2017
- CSDDD
- CSRD 2020
- ...



## SOCIAL

Instances représentatives - Non-discrimination - Egalité Femmes/Hommes - Handicap - Santé et sécurité au travail

- Convention Européenne des Droits de l'Homme 1950 et protocole additionnel n°12
- Code du travail
- Charte des droits fondamentaux de l'UE 2012
- Loi Santé 2016
- Loi Avenir professionnel 2018
- Loi Rixain 2021
- Directive (UE) 2022/2381 relative à un meilleur équilibre entre les femmes et les hommes parmi les administrateurs des sociétés cotées et à des mesures connexes
- ...



## FINANCE

Finance durable

- MiFID II 2014/65
- PRIIPs
- Règlement SFDR 2019
- LEE 2023
- Règlement Taxonomie 2020
- CSRD 2020
- Règlement UE Climate Benchmark
- Règlement EU Green Bonds
- ...

À partir de 2024

# Textes inclus & exclusions

## ✓ TEXTES INCLUS :

- 
  - Loi
  - Décret
  - Arrêté
  - Ordonnances
  - Codes de l'environnement
  - Autres sections de codes
  - Guides**
  - Projets de lois**
  - ...
-  
  - Directives
  - Règlement
  - Traités internationaux
  - Décision
  - Cadres d'engagement**
  - Guides**
  - Recommandations**
  - Projets de règlements et de traités**
  - ...

## ✗ TEXTES EXCLUS :

- Les normes techniques
- Labels
- Arrêtés de jurisprudence

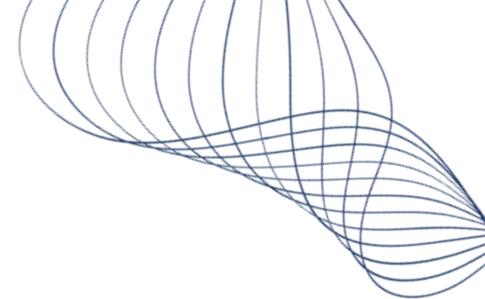
# EverHSE : processus réglementaire

Le process interne d'un mois de veille RSE Tennaxia/EverHSE



- Cycle de la veille : **mensuel**
- Une mise à disposition des **textes importants**
- De nombreuses synthèses réglementaires

# Votre projet RSE : les étapes suivies



## ETAPE 1



CHOISIR MES  
THÉMATIQUES  
APPLICABLES

- Création de votre liste de textes par votre consultant logiciel



## ETAPE 2



ACCES A LA  
PLATEFORME  
ET SES MISES  
A JOUR

- Résumés concis et opérationnels
- Mise à disposition de pièces jointes
- Recevoir les alertes réglementaires



## ETAPE 3



PILOTER SA  
DÉMARCHE  
RSE

- Avoir une vision globale des textes
- Maîtriser la réglementation

# L'engagement de la Veille RSE d'EverHSE

- ✓ **Accéder à tout moment à l'ensemble des textes à jour** (dispositions légales et textes pertinents liés à la RSE ) s'appliquant à votre entreprise.
- ✓ **Comprendre leur impact** sur celle-ci, en termes d'obligation et de calendrier.
- ✓ **Être en capacité de prendre des décisions** stratégiques et opérationnelles éclairées.

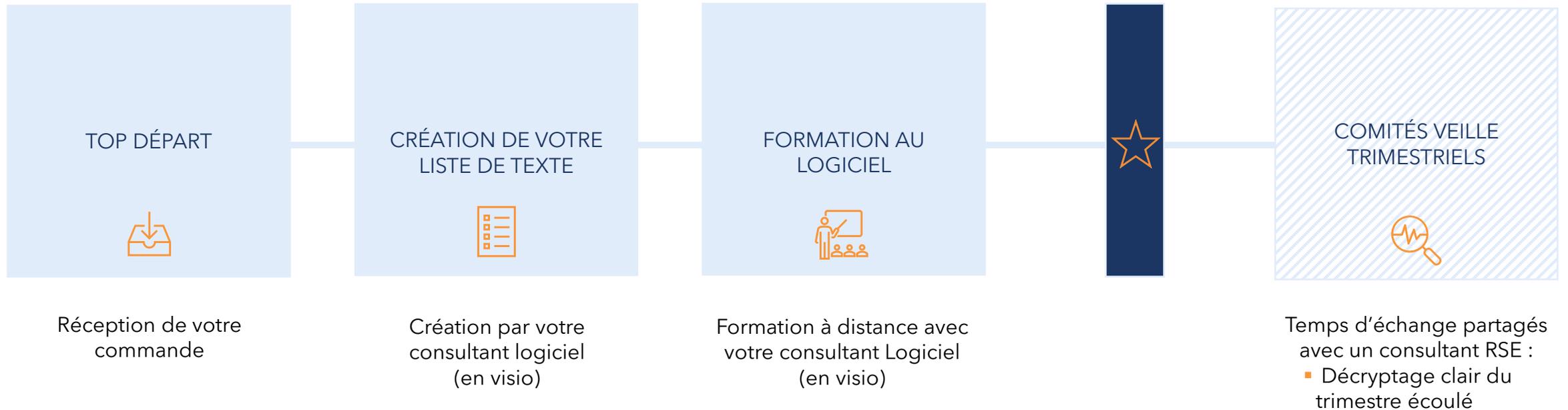
# 10. **Votre projet veille RSE**

Nos atouts et formules pour satisfaire vos objectifs



# Votre projet : méthodologie proposée

---



# Votre plateforme veille réglementaire RSE : Les formules et leurs tarifs (HT)

	Standard	Sérénité
 <b>Veille réglementaire RSE pour les PME</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Mise à jour des textes</li><li>Accès à la plateforme : 1 accès Edition &amp; 5 Visualisations</li><li>Un seul endroit pour aller chercher de l'information fiable</li><li>Résumé sur chaque texte</li><li>Bulletin de veille mensuel</li></ul>	✓	✓
 <b>ACCOMPAGNEMENT À DISTANCE : Comités veilles trimestriels</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Temps d'échange partagés avec un consultant RSE (en visio)</li><li>Un décryptage clair du trimestre écoulé</li></ul>		✓
<b>TARIF ANNUEL DE LA FORMULE (HT)</b>	1690€	2290€
 <b>PACK « LANCEMENT DE PROJET » (Année 1 uniquement)</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Constitution de la liste des textes applicables (Rdv à distance)</li><li>Formation à distance (Rdv à distance)</li></ul>	390 €	

(1) La licence annuelle inclut l'hébergement et le support technique (à hauteur de 10% de son prix)

➔ **Contrat d'un an, sans tacite reconduction**

# 11. Veille réglementaire RSE

Informations complémentaires



# EverHSE : à quoi sert notre prestation de veille ?

---

1.   
**Disposer**  
d'informations fiables

3.   
**Identifier** les priorités

5.   
**Piloter** la stratégie

  
**Comprendre** facilement la  
réglementation

4.   
**Anticiper** les investissements

# Assurer la mise en œuvre de votre stratégie en toute sécurité et toute confidentialité

**HÉBERGEMENT**  
100% EUROPÉEN



**CONTRÔLE** PAR TENNAXIA  
pour un process maîtrisé de bout en bout



**GARANTIE**  
robustesse, sécurité, plans de  
continuité et reprise d'activité



**CERTIFICATION** ISO 27001  
Datacenter et infogérance



**RESPECT** DES DERNIÈRES  
PRESCRIPTIONS **LÉGALES** RGPD



APPUI SUR LES **MEILLEURES  
PRATIQUES D'INFRASTRUCTURE**

telle que

- Infrastructure As Code
- Traçabilité des changements
- Versionning permettant le retour en arrière
- Relecture des changements pour une meilleure qualité

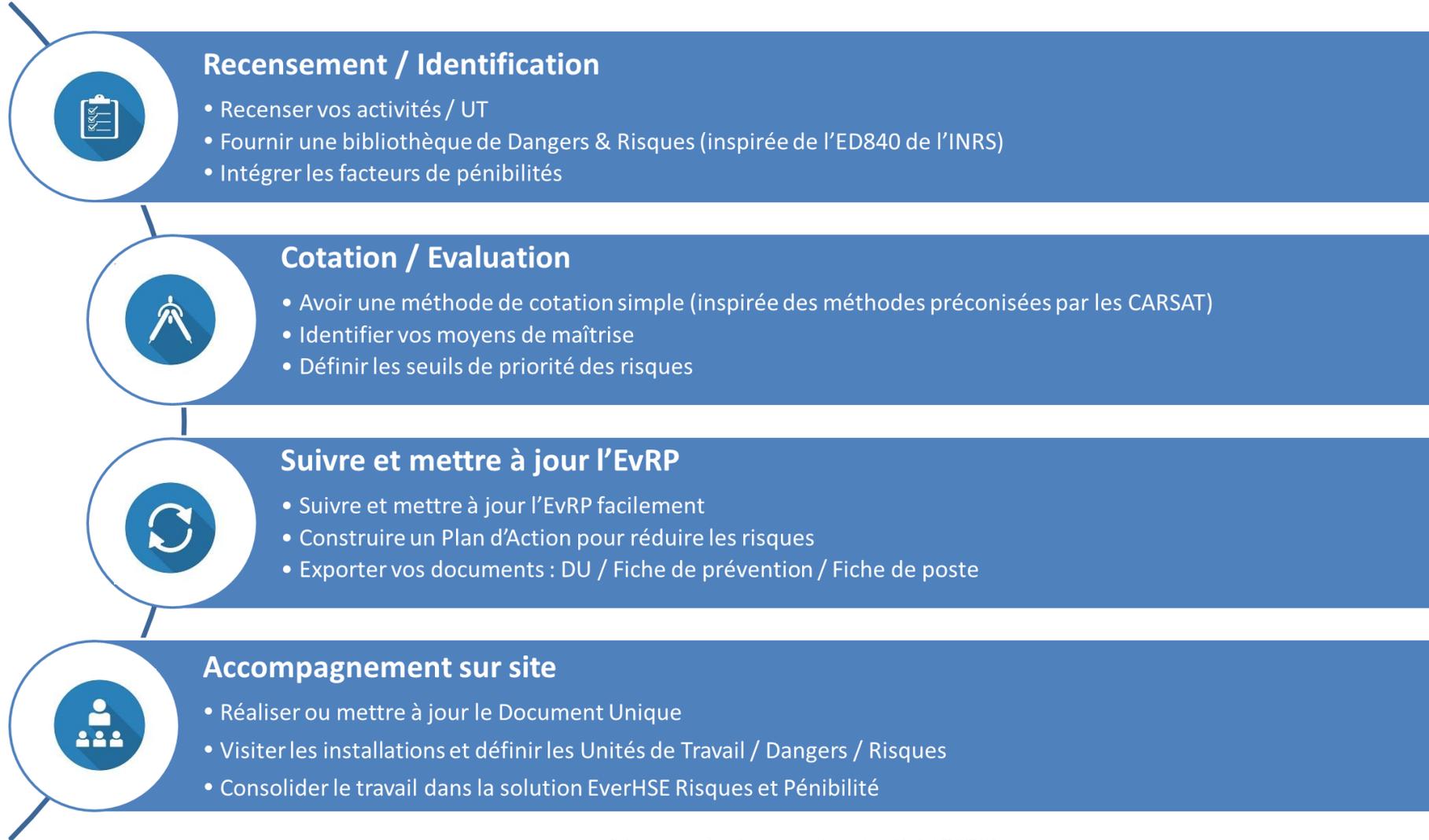
# 12. Document Unique

Enjeux & Fonctionnement



# Evaluation des risques

## Nos réponses pour votre projet

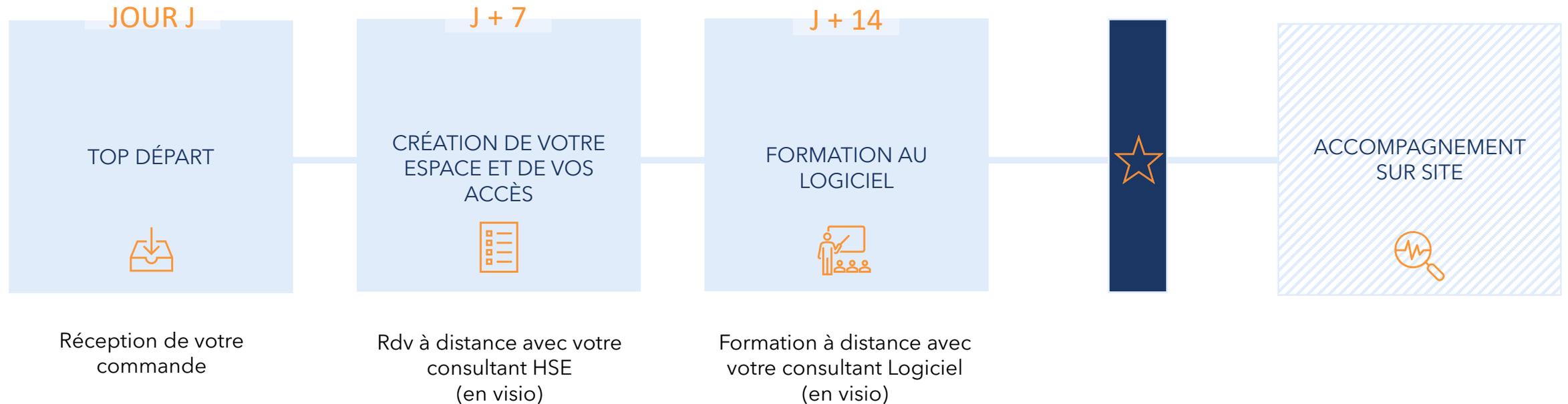


# 13. **Votre projet Document Unique**

Nos atouts et formules pour satisfaire vos objectifs



# Votre projet Réglementaire : le planning type de démarrage



# Votre solution Document Unique :

## Les formules et leurs tarifs (HT)

	Standard	Entreprise	Premium
<b>Logiciel d'évaluation des risques</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Système de recensement avec bibliothèque intégrée (INRS ED 840)</li> <li>• Méthode de cotation simple et approuvée</li> <li>• Edition du Document unique 'formaté'</li> <li>• Gestion de la pénibilité intégrée</li> <li>• Création de consignes au poste</li> <li>• Plans d'actions</li> <li>• 1 utilisateur « Edition »</li> </ul>	✓	✓	✓
<b>Reprise de vos données</b> Reprise possible de vos données d'évaluation des risques pour une intégration dans le logiciel, temps et prix à estimer fonction de la complexité du ou des fichier(s) actuel(s)		✓	✓
<b>Accompagnement sur site</b> L'accompagnement intègre : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un travail de découpage des activités / unités de travail : visite du site et travail en salle</li> <li>• Une form'action : recensement des dangers et risques d'une unité de travail et cotation des risques identifiés, avec vous, pour vous former</li> </ul>			✓
<b>TARIF ANNUEL DE LA FORMULE (HT)</b>	790 €	À partir de 1690 €	À partir de 3380 € (2)
<b>PACK « LANCEMENT DE PROJET »</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Constitution de la liste des textes applicables (Rdv à distance)</li> <li>▪ Formation à distance (Rdv à distance)</li> </ul>	390 €		

(1) La licence annuelle inclut l'hébergement et le support technique (à hauteur de 10% de son prix)

(2) Le coût ne comprend pas les frais de déplacement calculés selon la localisation de l'entreprise.

➔ **Contrat d'un an, sans tacite reconduction**

# 14. Document Unique

Détails de la solution



# Précision sur l'Unité de Travail / Caractéristiques du Danger

**Situations de travail de l'activité / UT Espace extérieur / Logistique (expédition - réception)**

**Tâches réalisées**  
Description des tâches (Maximun 1764 caractères restants)

- Stockage de matières premières en rack dans le magasin 'Réception'
- Stockage des produits finis dans la magasin 'Expédition'
- Chargement des camions (transpalette et chariot élévateur)
- Réception des colis
- Enregistrement des BL (bureau 'Logistique')
- Accueil des chauffeurs
- 

Effectifs de l'unité de travail :

**Pénibilité : facteurs de risque liés aux rythmes de travail** ⚠

Travail en équipes successives alternantes

- Equipes tournantes
- Polyvalence

Travail de nuit

- Equipes tournantes
- Polyvalence

Effectifs exposés à au moins un de ces facteurs de risque :

**Recensement** Cotation

**Caractéristiques du danger**

**Contexte**  
Activité / UT \*  Mo

**Caractéristiques du danger**

Catégorie \*

Danger \*  ↻

Quantification  
Donnée quantifiée  
Valeur  
Unité numérateur  / Unité dénominateur

Description

Commentaire

**Pénibilité au poste de travail** ⚠

Retenir ce danger comme facteur de risque au titre de l'environnement physique agressif

L'application permet de déterminer les postes soumis à des facteurs de pénibilité :

- soit du fait des rythmes de travail (et donc en lien avec l'activité en tant que telle)
- soit du fait des dangers présents dans l'unité (le système ne propose la pénibilité que sur les dangers répertoriés comme tel dans la le Code du travail)

# Méthode de cotation

Possibilité de trier et filtrer comme on le souhaite

Le passage sur un niveau de l'échelle de cotation fait apparaître une explication

Tout est exportable

The screenshot shows a software interface for risk assessment. At the top, there are tabs for 'Recensement' and 'Cotation'. Below the tabs, there are filters for 'Localisation', 'Mode', and 'Activités, Dangers'. A 'Valeur-seuil: 32' is set, and a 'Prioriser les risques' button is visible. The main area is a table with columns for 'Activité / UT', 'M', 'Danger', 'Risque / Domage', 'G', 'F', 'Score brut', 'M', and 'Score'. The table lists various activities and their associated risks. On the right side, there is a 'Cotation' panel with a 'Fréquence' scale (Systematique, Fréquent, Occasionnel, Rare) and an 'Ajouter un commentaire' button. Below this is a 'Recensement' panel with tabs for 'Activité', 'Danger', and 'Risque'. A callout box points to the 'Cotation' panel, explaining that the criteria for grading adapt based on the current screen (G for Gravity, F for Frequency, M for Mastery). Another callout points to the 'Exporter' button, stating that everything is exportable. A third callout points to the 'Cotation' panel, explaining that the risk rating is done directly on the screen by clicking on the desired level. A fourth callout points to the 'Ajouter un commentaire' button, stating that it is possible to add a comment to justify the rating. A fifth callout points to the table, stating that the entire assessment is shown in table form within the 'Cotation' tab for grading. The bottom of the interface shows navigation controls and page information: 'Page 1 sur 3', 'Afficher 20 résultats', and 'Page courante 1 - 20 sur 56'.

Activité / UT	M	Danger	Risque / Domage	G	F	Score brut	M	Score
Production	N	Bruit émis par les machines	Gêne auditive	16	8	128	3	
Production	N	Circulation du personnel (piéton) dans l'atelier	Blessure - Choc	8	8	64	2	
Production	N	Approvisionnement des pièces à la main	Faux mouvement - Mal de dos	8	8	64	2	32
Production	N	Utilisation de produits dangereux	Projection dans les yeux - Contact cutané	16	4	64	2	32
Production	N	Fonctionnement des machines / Partie mobile des	Blessure - Choc	8	6	48	3	16
Maintenance	N	Intervention sur machines / Travail en zone	Blessure - Choc	8	6	48	2	24
Production	N	Bruit émis par les machines	Stress	2	8	16	1	16
Production	N	Utilisation de produits dangereux	Int...					
Production	A	Utilisation de produits inflammables	Int...					
Production	D	Postures, positions ou gestes inhabituels lors d'un	M...					
Administratif / Bureau d'Etudes	N	Utilisation (intensive) du téléphone	St...					
Administratif / Bureau d'Etudes	N	Circulation dans les bureaux / Passage au-dessus	Bl...					
Administratif / Bureau d'Etudes	N	Utilisation d'un ordinateur : posture statique et gestes	Do...					
Production	N	Approvisionnement des pièces avec un engin (chariot	Ch...					
Production	N	Approvisionnement des pièces avec un engin (chariot	Ch...					
Production	A	Utilisation de produits inflammables	Br...					
Production	D	Rendement inhabituel	Fe...					
Production	D	Température élevée dans les ateliers en période	Fe...					
Administratif / Bureau d'Etudes	N	Utilisation d'un ordinateur : travail sur écran	Fatigue générale - Fatigue oculaire	2	8	16	3	5
Production	A	Présence de liquide au sol / Glissade	Blessure - Choc	4	4	16	3	5

L'affichage du critère à coter s'adapte en fonction d'où je suis sur l'écran (G pour Gravité, F pour Fréquence ou M pour Maîtrise)

La cotation des risques s'effectue directement à l'écran en cliquant sur le niveau que nous souhaitons.

Il est possible d'ajouter un commentaire sur chacune des notes pour justifier la cotation.

Au sein de l'onglet 'Cotation', tout le recensement est repris sous forme de tableau afin de procéder à la cotation

# Assurer la mise en œuvre de votre stratégie en toute sécurité et toute confidentialité

**HÉBERGEMENT**  
100% EUROPÉEN



**CONTRÔLE** PAR TENNAXIA  
pour un process maîtrisé de bout en bout



**GARANTIE**  
robustesse, sécurité, plans de  
continuité et reprise d'activité



**CERTIFICATION** ISO 27001  
Datacenter et infogérance



**RESPECT** DES DERNIÈRES  
PRESCRIPTIONS **LÉGALES** RGPD



APPUI SUR LES **MEILLEURES**  
**PRATIQUES D'INFRASTRUCTURE**

telle que

- Infrastructure As Code
- Traçabilité des changements
- Versionning permettant le retour en arrière
- Relecture des changements pour une meilleure qualité



**MERCI**





## Christophe Meunier

Consultant / Commercial EverHSE  
Coordinateur Conseil EverHSE

Tél. : 06 27 09 33 15

E-mail : [cmeunier@tennaxia.com](mailto:cmeunier@tennaxia.com)

